NOTE D'INFORMATION

CAPITAL TRUST CASH PLUS

Nature juridique **FCP**

Société de gestion Capital Trust Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP16049 en date du 11/04/2016.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note of	d'information a été préparée par la société de gestion Capital Trust Gestion sise
à 50, Bd. Rachidi	20.000 Casablanca représentée par BOUTALEB Lamia en sa qualité de Président
Directeur Général	, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : CAPITAL TRUST CASH PLUS

Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000037962

- Date et référence de l'agrément : 10/02/2016, GP16024

- Date de création : **07/03/2016**

- Siège social : **50, Bd. Rachidi 20.000 Casablanca**

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01/01** au **31/12**

- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

- Etablissement de gestion : Capital Trust Gestion représentée par

BOUTALEB Lamia

- Etablissement dépositaire : Attijariwafa Bank

- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Capital Trust Gestion	M. Loutfi EL MOUTAOUAKIL	05 22 42 78 58
Capital Trust Securities	M. Mouncef ASSOULI	05 22 46 63 73

- Commissaire aux comptes : SAAIDI hdid consultants représentée par M.Nawfal

AMAR

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Obligations.OCT

Sensibilité min : 0.5 (exclus)
Sensibilité max : 1.1 (inclus)

- Indice de référence : Moroccan Bond Index court terme (MBI CT) tel que publié par

BMCE Capital Markets

- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêt à court terme.

Stratégie d'investissement :

Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de son actif, hors titres d' «OPCVM obligations court terme», créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances, tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : entre 6 et 12 mois
- Souscripteurs concernés : Personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la Note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour ouvré ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux de CAPITAL TRUST GESTION et CAPITAL TRUST SECURITIES. Elle est également publiée dans la presse spécialisée une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire De l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de CAPITAL TRUST GESTION et CAPITAL TRUST SECURITIES, chaque jour ouvré avant 10h30min, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même, majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : A la fin de chaque exercice social, le fonds procède à la capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créance seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au Maximum 2% H.T des montants souscrits
 - Commission de rachat maximale :
 - Au Maximum 1,5% H.T des montants rachetés
 - Cas d'exonération :
 - o à la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
 - 2% HT au maximum .Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur

liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Capital Trust Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP et prélevés trimestriellement.

 $\overline{}$

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais de l'AMMC	0,025% H.T
Frais du dépositaire	0.04% H.T
Frais Maroclear	4.000,00 DHS
(commission annuelle	
de gestion du compte	
émission)	
Frais Maroclear (droits	0,0075% si actif inférieur à 100 millions de DHS ; 0,0025% si actif compris
d'admission	entre 100 et 500 millions de DHS ; 0,0006% si actif compris entre 500
trimestriels)	millions et 1 milliard; 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard
Frais Commissaire aux	20,000.00 MAD
Comptes	
Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal
Frais de gestion	Frais de gestion - (frais AMMC+ frais dépositaire + frais Maroclear + frais
revenant à la SDG	CAC+ frais de publication)